



Communauté de communes Vexin Centre

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

Nombres de Membres :

Afférents au Conseil Communautaire : 52	Date de convocation :	03/02/2022
Présents : 42		
Qui ont pris part aux délibérations : 47	Date d'affichage :	03/02/2022

PROCES VERBAL **de la réunion du Conseil Communautaire du jeudi 10 février 2022**

L'an deux-mil-vingt-deux, le jeudi dix février à dix-neuf-heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel GUIARD, Président,

Etaient présents (40 titulaires + 02 suppléants) : Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie), Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Michel DEJARDIN (Marines), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Daisy DESLANDES (Neuilly-en-Vexin), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Cathy LUCAS (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Philippe MERCIER (Brignancourt), Gilles MOLLAND (Bréançon), Nadine NINOT (Marines), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Céline TRANCOSO (Ableiges), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie). Suppléant(e)s : Monsieur, Michel CLABAUT (Haravilliers) et François DEGORGE (Condécourt).

Absents avec pouvoirs, représentés (05) : Mesdames et Messieurs : Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), pouvoir à Jérémy PENTHER (Theuville) ; Patrick PELLETIER (Ableiges), pouvoir à Céline TRANCOSO (Ableiges) ; René PANNIER (Cléry-en-Vexin), pouvoir à Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin) ; Evelyne BOSSU (Chars), pouvoir à Ariane MARTIN (Chars) ; Philippe CHAUVET (Chars), pouvoir à Nicolas BELANGE (Chars).

Absents excusés (07) : Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Michel FINET (Condécourt), Grégory LEOST Le-Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Damien RADET (Commeny), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Robert de Kerueguen, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

La délibération du conseil communautaire :

2022_02_001 Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le conseil communautaire, au vu du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ; de la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ; de la délibération n° 2021_06_031 du Conseil communautaire du 17 juin 2021 approuvant la convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique et autorisant le président à signer cette convention entre l'Etat et la Communauté de Communes Vexin Centre ; du contrat d'initialisation signé entre la Communauté de communes Vexin Centre et l'État le 1er juillet 2021 ; du projet de contrat de relance de transition écologique annexé à la présente délibération ; du contrat de plan Etat-Région Ile-de-

France 2015-2020 ; des statuts de la communauté de communes Vexin Centre et du budget de l'exercice en cours.

Michel GUIARD explique que le CRTE est la nouvelle contractualisation entre l'État et les collectivités locales créée le 20 novembre 2020. Pour les territoires ruraux, il succède aux contrats de ruralité. Le CRTE a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance et avec les dispositifs d'aides financières et d'ingénierie des partenaires sur une période de 6 ans (2020-2026). Cet outil de contractualisation ne porte pas sur des engagements financiers arrêtés, il permet, en revanche, de recenser les aides déjà accordées ainsi que les axes d'action et les projets qui seront prioritaires dans le cadre des appels à projets à venir. Il a vocation à mettre en cohérence, voire à regrouper, l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités et peut s'articuler avec d'autres outils contractuels (CPER, aides européennes...).

Son objectif est d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires. Le CRTE se matérialise dans une convention qui sera amendée et complétée dans le temps. La signature le 1er juillet 2021 d'une convention d'initialisation avec le préfet de département avait d'ores et déjà permis de dégager les premiers axes de travail structurants de notre territoire. Le calendrier de signature du CRTE est contraint puisqu'il est opportun de le valider avant le lancement des concours financiers de l'État. Pour autant il reste vivant et évolutif tout au long du mandat.

Le CRTE s'inscrit :

- dans le temps court du plan de relance avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Les grands axes du projet de territoire sont :

- œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires
- accompagner la transition des mobilités,

Dans cette logique d'évolution permanente et de priorité donnée au projet de territoire, la Communauté de communes Vexin Centre se propose de prioriser dans une première partie, des projets communautaires emblématiques de notre projet de territoire.

Sur cette armature de projets d'intérêt communautaire viennent également s'intégrer, en deuxième partie, les projets communaux illustrant les axes du projet de territoire et les thématiques phares du CRTE (la transition écologique, développement économique et la cohésion territoriale) et ayant un intérêt pour l'ensemble, ou une partie, du territoire intercommunal. Le projet de CRTE comprend notamment une convention et plusieurs annexes (le portrait de territoire, le projet de territoire, les fiches-actions des premiers projets inscrits au CRTE pour 2022-2023 (projets matures), ainsi que des tableaux financiers de synthèse, etc.).

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré à la majorité moins l'abstention de Chrystelle Noblia (Avernes), M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire ; inscrit la communauté de communes Vexin Centre dans la démarche de Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour la période 2021-2026 ; approuve le projet de contrat de relance et de transition écologique tel qu'annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat de relance et de transition écologique avec l'État et le conseil départemental du Val d'Oise, ainsi que tout avenant et tout courrier y afférent.

VOTE à la majorité

Fin de séance 20h00

A blue ink signature of Michel GUIARD is written over a circular official stamp of the Communauté de Communes Vexin Centre. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE' around the perimeter.

Michel GUIARD,
Président